

“ s'il était dit qu'à notre occasion, il se soit passé rien de
“ semblable, ou que nous ne l'ayons pas désapprouvé,
“ lorsque nous le pouvions. Je suis bien aise qu'on voie
“ l'horreur que nous avons d'une pareille conduite, et que,
“ pour cela, nous ne voulons point qu'il reste rien de nous
“ dans ces lieux, afin d'obliger les violeurs de vos res-
“ pects de penser à leur faute. Bien loin d'entrer dans
“ leur parti, nous le détestons, et s'il y avait quelque
“ chose AU DELA DE L'ANATHEME ET DE L'EXE-
“ CRATION, J'EN USERAIS POUR DETESTER ET
“ CONDAMNER UNE SI INDIGNE CONDUITE. Du
“ moins, Monseigneur, devons-nous faire tout ce que nous
“ pouvons, pour témoigner combien nous honorons la di-
“ gnité épiscopale en votre personne et en tous nos sei-
“ gneurs les Prélats. Il me suffit qu'en la présence de
“ Dieu, et à vos pieds, je reçoive, avec ceux qui ont désé-
“ rence à ma voix, votre sainte bénédiction, et que j'aie
“ la satisfaction de vous avoir témoigné nos respects et
“ nos obéissances. Si nous eussions eu l'honneur de rece-
“ voir vos ordres, et qu'il vous eût plu, par un mot de
“ lettre, ou par quelqu'un des vôtres, nous faire savoir ce
“ que vous désiriez de nous, je vous aurais témoigné pon-
“ tuellement mon obéissance, qui est telle que je puis dire,
“ en vérité, que vous n'avez pas, Monseigneur, un plus
“ humble, plus fidèle et plus obéissant serviteur. ”

EPURÉME.—Voilà bien le langage des Saints !

HENRI.—Ils n'ont qu'une manière de défendre leurs
droits : se soumettre à l'autorité.

JOSEPH.—Cette lettre du vénérable M. Olier est fou-
droyante pour les Sulpiciens ; car le principal motif
qu'ils allèguent au public canadien, afin de justifier leur
position à l'égard de l'évêque, est qu'ils défendent les in-
térêts de leur communauté. Cependant, leur fondateur
affirme que sa Société fait profession de “ n'avoir point de
vie, d'intérêt, ni de conduite que sous l'obéissance de nos
seigneurs les Prélats, qu'elle ne veut rien être, rien possé-
der que dans leur pure et simple dépendance, et si la
Maison de Saint-Sulpice venait à se départir de cette
grande loi, il demande qu'elle soit détruite et qu'elle de-
vienne un objet d'anathème à la face de tout l'univers. ”

HENRI.—D'ailleurs le Séminaire est une société de pré-
tres ayant pour premier devoir le point suivant de leur
Constitution : “ les MM. de la compagnie regarderont
Mgr. l'Evêque comme leur premier Père et leur premier
Pasteur, et ils iront le consulter dans leurs difficultés. ”

LOUIS.—Je ne connaissais pas toutes ces choses. Le
Séminaire, je l'avoue, s'est mal conduit.